

Décision du Président de l'Office européen des brevets, en date du 17 mai 2022, déterminant les unités opérationnelles de l'Office qui agissent en tant que responsables délégués du traitement au sens du règlement relatif à la protection des données

Le Président de l'Office européen des brevets,

vu l'article 10(2)a) de la Convention sur le brevet européen,

vu les articles premier ter et 32bis du statut et le règlement d'application desdits articles (règlement relatif à la protection des données (RRPD)), et notamment les articles 3(1) et 28(3) et (4) RRPD

Décide :

Article premier

1. La liste figurant à l'annexe 1 de la présente décision indique les fonctions organisationnelles qui représentent les unités opérationnelles ayant la compétence de déterminer les finalités et les moyens de traitement de certaines données à caractère personnel, conformément à l'article 28(3) RRPD, dans le cadre d'opérations de traitement spécifiques au sens de l'article 3(1) RRPD.
2. Les responsables délégués du traitement ne peuvent pas subdéléguer la fonction de responsable du traitement, sauf s'il est satisfait aux conditions énoncées à l'article 28(4) RRPD.
3. La présente liste remplace celle publiée dans la décision datée du 16 décembre 2021.
4. La liste est révisée et mise à jour chaque année, ou plus souvent si nécessaire, afin de refléter les changements organisationnels ou tous changements notifiés au responsable de la protection des données en vertu de l'article 28(4) RRPD.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le 17 mai 2022.

Fait à Munich, le 17 mai 2022.

António Campinos

Président

Annexe 1 - Liste des responsables délégués du traitement à l'OEB¹

Fonction	Opérations de traitement
DG 0	
Chef de cabinet, Directeur principal 0.1	Toutes les opérations de traitement au sein du Cabinet du Président, sauf celles expressément déléguées aux directeurs principaux ou aux directeurs de la DP 0.1
Chief Business Analyst, DP 0.1.1	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 0.1.1
Économiste en chef, D 0.1.2	Toutes les opérations de traitement au sein de la D 0.1.2
Directeur du bureau de Bruxelles, D 0.1.3	Toutes les opérations de traitement au sein de la D 0.1.3
Directeur principal Communication, DP 0.2	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 0.2
Directeur principal Service de la gouvernance institutionnelle, DP 0.3	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 0.3
Directeur principal Audit interne et standards professionnels, DP 0.4	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 0.4, sauf celles expressément déléguées aux directeurs de la DP 0.4
Directeur Audit interne, D 0.4.1	Toutes les opérations de traitement au sein de la D 0.4.1
Directeur Audit de qualité, D 0.4.2	Toutes les opérations de traitement au sein de la D 0.4.2
Directeur Éthique et conformité, D 0.4.4	Toutes les opérations de traitement au sein de la D 0.4.4
Médiateur (Ombud), D 0.4.5	Toutes les opérations de traitement au sein de la D 0.4.5
Administrateur des Fonds de réserve, DP 0.5	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 0.5
Directeur du secrétariat de la commission de recours, D 0.6	Toutes les opérations de traitement au sein de la commission de recours et du secrétariat de la commission de recours
Directeur Bureau de la protection des données, D 0.7	Toutes les opérations de traitement au sein de la D 0.7
Directeur principal Droit applicable aux agents et conseil en dialogue social, DP 0.8	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 0.8

¹ Dans le présent document, les termes et pronoms au masculin désignant des personnes et utilisés dans un sens générique s'appliquent sans considération de genre.

DG 1	
Vice-Président Procédure de délivrance des brevets, DG 1	Toutes les opérations de traitement au sein de la DG 1, sauf celles expressément déléguées aux directeurs principaux ou au COO de la DG 1
COO, DP 1.1	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP COO Opérations
Directeur principal Harmonisation de la qualité et de la pratique, DP 1.3	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP Harmonisation de la qualité et de la pratique
Directeur principal Planification des activités et performance opérationnelle, DP 1.4	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP Planification des activités et performance opérationnelle
Directeur principal Parcours client et gestions des grands comptes, DP 1.5	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP Parcours client et gestions des grands comptes
Directeur principal Mutation numérique et transformation des activités, mise en œuvre du Plan stratégique, DP 1.6	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP Mutation numérique et transformation des activités, mise en œuvre du Plan stratégique
Directeur principal Opposition et formalités centrales, DP 1.7	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP Opposition et formalités centrales

DG 4	
Vice-Président Services généraux, DG 4	Toutes les opérations de traitement au sein de la DG 4, sauf celles expressément déléguées aux directeurs principaux ou aux directeurs de la DG 4
Directeur principal Finances, DP 4.1	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 4.1
Chief People Officer, DP 4.2	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 4.2, sauf celles expressément déléguées aux directeurs de la DP 4.2
Directeur Gestion des talents, D 4.2.1	Toutes les opérations de traitement au sein de la D 4.2.1
Directeur HR Customer Engagement, D 4.2.2	Toutes les opérations de traitement au sein de la D 4.2.2
Directeur Services RH essentiels, D 4.2.3	Toutes les opérations de traitement au sein de la D 4.2.3
Directeur New Work : données clés et planification, D 4.2.4	Toutes les opérations de traitement au sein de la D 4.2.4
Directeur Politiques en matière de personnel, D 4.2.5	Toutes les opérations de traitement au sein de la D 4.2.5
Directeur principal Questions sociales et rémunérations, PD 4.3	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 4.3, sauf celles expressément déléguées aux directeurs de la DP 4.3
Directeur Systèmes de rémunération D 4.3.1	Toutes les opérations de traitement au sein de la D 4.3.1
Directeur Perspectives et études D 4.3.2	Toutes les opérations de traitement au sein de la D 4.3.2
Directeur principal Administration générale, DP 4.4	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 4.4
CTO, DP 4.5	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 4.5
CIO, DP 4.6	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 4.6
Directeur principal Achats et gestion des fournisseurs, DP 4.7	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 4.7

DG 5	
Vice-Président Questions juridiques/Affaires internationales, DG 5	Toutes les opérations de traitement au sein de la DG 5, sauf celles expressément déléguées aux directeurs principaux ou aux directeurs de la DG 5
Directeur du Secrétariat du Conseil, D 5.0.1	Toutes les opérations de traitement au sein de la D 5.0.1
Directeur principal Coopération et Académie des brevets, DP 5.1	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 5.1
Directeur principal Questions juridiques, DP 5.2	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 5.2, sauf celles effectuées par le président du Conseil de discipline de l'Office européen des brevets, comme indiqué ci-dessous
Directeur principal Connaissance des brevets, DP 5.4	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 5.4
Chief International and Legal Officer, DP 5.5	Toutes les opérations de traitement au sein de la DP 5.5
Président du Conseil de discipline de l'Office européen des brevets	Toutes les opérations de traitement nécessaires à l'exercice de cette fonction et à la conduite des activités du Conseil de discipline

Autres domaines	
Chef de cabinet, DP 0.1	Toutes les opérations de traitement au sein de la commission de discipline et du secrétariat de la commission de discipline
Chef de cabinet, DP 0.1	Toutes les opérations de traitement au sein du comité de la protection des données et du secrétariat du comité de la protection des données
Président du comité paritaire sur les articles 52 et 53	Toutes les opérations de traitement au sein du comité paritaire sur les articles 52 et 53
Président du comité général pour la santé, l'ergonomie et la sécurité au travail (COHSEC)	Toutes les opérations de traitement au sein du comité général pour la santé, l'ergonomie et la sécurité au travail (COHSEC)
Président du comité local pour la santé, l'ergonomie et la sécurité au travail (LOHSEC) Munich	Toutes les opérations de traitement au sein du comité local pour la santé, l'ergonomie et la sécurité au travail (LOHSEC) Munich
Président du comité local pour la santé, l'ergonomie et la sécurité au travail (LOHSEC) La Haye	Toutes les opérations de traitement au sein du comité local pour la santé, l'ergonomie et la sécurité au travail (LOHSEC) La Haye
Président du comité local pour la santé, l'ergonomie et la sécurité au travail (LOHSEC) Berlin	Toutes les opérations de traitement au sein du comité local pour la santé, l'ergonomie et la sécurité au travail (LOHSEC) Berlin
Président du comité local pour la santé, l'ergonomie et la sécurité au travail (LOHSEC) Vienne	Toutes les opérations de traitement au sein du comité local pour la santé, l'ergonomie et la sécurité au travail (LOHSEC) Vienne
Président du Comité des prêts à la construction	Toutes les opérations de traitement au sein du Comité des prêts à la construction
Directeur principal Questions sociales et rémunérations, DP 4.3	Toutes les opérations de traitement au sein du comité de surveillance du PES
Directeur principal Questions sociales et rémunérations, DP 4.3	Toutes les opérations de traitement au sein de la commission d'évaluation
Président du Comité central du personnel (CSC)	Toutes les opérations de traitement au sein du CSC

Président du comité local du personnel (LSC), La Haye	Toutes les opérations de traitement au sein du LSC, La Haye
Président du comité local du personnel (LSC), Berlin	Toutes les opérations de traitement au sein du LSC, Berlin
Président du comité local du personnel (LSC), Vienne	Toutes les opérations de traitement au sein du LSC, Vienne
Président du comité local du personnel (LSC), Munich	Toutes les opérations de traitement au sein du LSC, Munich